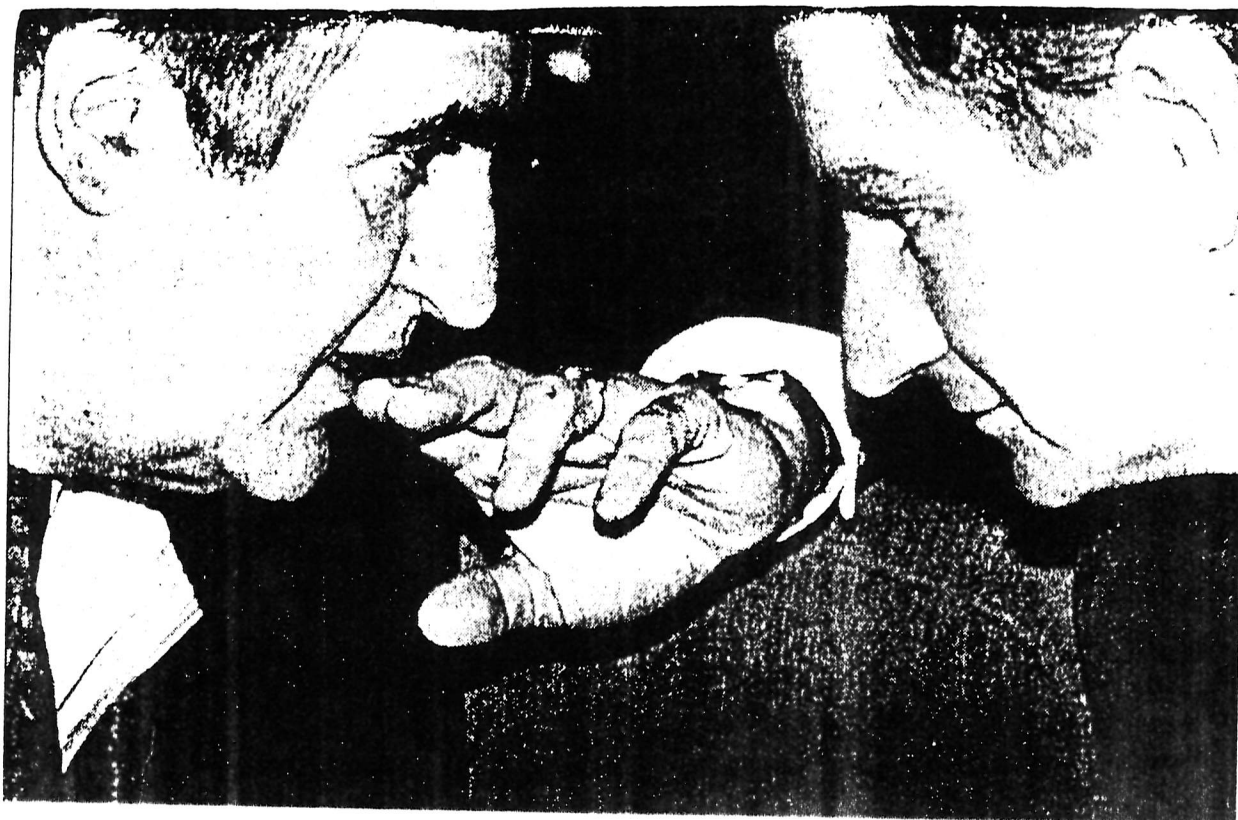




Lucien Bouchard en conciliabule avec Serge Ménard, ministre d'État à la métropole. «L'heure n'est pas aux querelles constitutionnelles mais à l'urgence de relancer l'économie de Montréal», a commenté M. Ménard à l'issue du discours du premier ministre devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

PHOTO JACQUES NADEAU

La philanthropie créatrice d'emplois

1- Bouchard s'emballe pour «l'économie sociale»: son enthousiasme suscite de la méfiance

Ce n'est pas d'hier que l'on reconnaît l'apport du secteur communautaire au bien-être de la société; en revanche, ce n'est que d'hier que l'on parle de ce secteur comme solution à la crise du chômage. Le premier ministre Lucien Bouchard ne tarit pas d'éloges pour «l'économie sociale» et met sur pied un «grand chantier» sur ce thème. Mais cet engouement soudain n'est pas sans susciter des méfiances; l'État ne chercherait-il pas à refiler au «troisième secteur» — une main-d'œuvre à bon marché — la responsabilité des services qu'il n'a plus les moyens d'assurer? *Le Devoir* consacre une série de trois articles à ce thème privilégié à la fois par la droite américaine et les socialistes français.



KONRAD YAKABUSKI
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

De prime abord, l'économie sociale apparaît comme un illogisme. La mise sur pied et la survie de l'État-providence dépendent, a-t-on toujours cru, d'une démarcation absolue entre l'économique et le social. Après tout, ce n'était qu'en mettant ce dernier à l'abri des forces du marché que l'on a su atténuer les impacts néfastes de la concurrence grâce à un filet de sécurité sociale.

Hélas, c'était avant l'émergence d'un «troi-

sième secteur» — ni privé ni public —, dont l'importance sans cesse croissante le transforme en un instrument de développement tant social qu'économique. Il s'agit de l'économie sociale.

Dispensatrice de services dits «de proximité» — garde d'enfants, maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie, refuge pour victimes d'agressions sexuelles, embellissement des quartiers, protection de l'environne-

VOIR PAGE A 12: ÉCONOMIE SOCIALE

2400 organismes sans but lucratif, 10 000 employés réguliers

SUITE DE LA PAGE 1

ment, aide au transport scolaire —, l'économie sociale est, en général, créatrice d'emplois non concurrentiels par rapport au secteur marchand.

Peu importe l'étiquette que l'on lui accole — secteur «communautaire» au Québec, «associatif» en France, «sans but lucratif» aux États-Unis —, l'économie sociale est partout citée en exemple comme étant la voie de l'avenir dans la lutte contre le chômage et l'exclusion et le maintien des services publics dont se retire l'État. Aux États-Unis, en France et en Allemagne, ce secteur compte déjà pour 6 % des emplois; l'équivalent de plus de 800 000 salariés à temps plein y œuvrent en France. Et entre 1980 et 1990, l'économie sociale a été responsable de 13 % des nouveaux emplois créés dans ces pays.

«Au prochain siècle, les secteurs public et privé joueront un rôle sans cesse réduit dans la vie quotidienne des êtres humains [...] Quant à tous ceux pour qui il n'y aura pas d'emploi dans le secteur marchand, les gouvernements auront deux options: financer des forces policières additionnelles et construire de nouvelles prisons afin d'incarcérer une classe criminelle en forte croissance, ou financer des formes de travail alternatives dans le troisième secteur», écrit l'économiste américain Jeremy Rifkin dans un livre qui a fait fureur l'an dernier aux États-Unis, *The End of Work*.

Ce n'est que tout dernièrement que l'on s'est penché le rôle de l'économie sociale au Québec; les données sur son importance ne sont donc que très partielles. Et les avis quant à son potentiel de création d'emploi sont partagés. Les principaux intéressés hésitent à embarquer, craignant un détournement de leur mandat.

«Les organismes communautaires se sentent interpel-

lés; leur mission n'a jamais été de créer des emplois», fait remarquer Micheline Simard, coprésidente du Comité d'orientation sur l'économie sociale, mis sur pied en juin dernier dans la foulée de la Marche des femmes, qui soumettra son rapport au gouvernement à la fin avril. Il s'agit d'un rapport qui alimentera les travaux du Chantier sur l'économie sociale créé par le premier ministre Lucien Bouchard en vue du prochain sommet socioéconomique à l'automne.

Étant donné la pénurie de données fiables, l'une des premières tâches du comité a été de cerner l'importance économique actuelle des organismes communautaires au Québec, en commençant là où leur apport est le plus significatif: le secteur de la santé et des services sociaux.

Les 2400 organismes sans but lucratif œuvrant dans ce secteur fournissaient du travail à plus de 10 000 employés réguliers et à 15 000 employés occasionnels en 1994. Le réseau des CLSC, avec un budget trois fois plus élevé, n'employait que l'équivalent de 11 000 employés à temps plein.

À l'aube du «virage ambulatoire», qui chambarde actuellement les façons de faire dans le réseau de la santé, ces organismes revêtent une importance incontournable. Ce n'est pas par hasard que les crédits budgétaires du ministère de la Santé, déposés cette semaine, font état d'une augmentation de plus de 25 % en 1996-97 du soutien aux organismes communautaires. Celui-ci passera de 97 millions de dollars en 1995-96 à plus de 123 millions cette année, sur un budget total, faut-il le rappeler, qui s'élève à 12,9 milliards.

«Il est évident que les ressources mises en place par ces organismes absorbent une partie de la pression de la demande de services qui autrement s'exprimerait vers les services professionnels et institutionnels publics», affirme une étude inédite préparée par Jean-Pier-

re Bélanger, conseiller au sous-ministre de la Santé, Luc M. Malo, et représentant de ce dernier au Comité d'orientation sur l'économie sociale. «Cela prend un sens nouveau dans le contexte des limites imposées à la capacité de dépenser de l'État et à la remise en question de plusieurs aspects d'intervention de celui-ci.»

Selon l'étude de M. Bélanger, la première de son genre jamais effectuée au gouvernement, le ministère de la Santé ne compte que pour le quart du financement des organismes communautaires œuvrant dans ce secteur, soit 70,5 millions sur un budget total de 275 millions en 1992-93. Le ministère de la Sécurité du revenu, qui fournit des subventions d'encadrement pour la prise en charge des assistés sociaux formant une partie importante de la main-d'œuvre de ces organismes, en est également une source importante. D'où les accusations d'utilisation de main-d'œuvre à bon marché que soulèvent les critiques. Les dons privés, les transferts en provenance d'organismes comme Centraide et le gouvernement fédéral complètent le financement.

Chaque dollar public génère un financement de 83 ¢ provenant d'autres sources, selon M. Bélanger, qui fait état de l'effet de levier de la contribution publique. Les 2400 organismes ont dépensé 145 millions en salaires, générant des revenus de plus de 23 millions pour le seul gouvernement du Québec. Si on tient compte des retombées en taxes de vente et en revenus indirects, le gouvernement y trouve son compte.

À l'aide d'un modèle économétrique développé par le Bureau de la statistique du Québec, M. Bélanger calcule que chaque investissement net de dix millions dans ce secteur entraînerait la création de 1000 emplois en équivalent temps plein (ETP), ce qui se traduirait par 1000 employés réguliers, 1400 occasionnels et 200 emplois indirects. «C'est donc 2600 personnes de

plus qui seraient en emploi ou en activité», conclut-il.

Comment assurer cet investissement au moment où l'État comprime radicalement ses dépenses? «Valoriser les dons de charité», réplique M. Bélanger, qui fait remarquer que ce type de financement n'atteint pas son potentiel au Québec si on compare la générosité des Québécois à celle de leurs pairs canadiens. L'étude recommande entre autres l'instauration d'une déduction fiscale ou d'un crédit d'impôt supplémentaire, calqué sur celui accordé aux contributions au Fonds de solidarité.

Un don de 100 \$ à un fonds de développement communautaire — qui distribuerait l'argent parmi les organismes accrédités — donnerait droit à une déduction fiscale de 30 %, ce qui coûterait 30 \$ à l'État québécois. Ce dernier récupérerait cette somme puisque la contribution initiale générerait 204 \$ en salaires et autres dépenses directes et indirectes. La déduction fiscale «aurait donc été rentable pour le gouvernement du Québec pris seul, constate l'étude. Et cela ne tient pas compte des économies qui seraient réalisées si cela a pour effet de réduire la demande de services professionnels et institutionnels [publics] ou si cela entraîne des économies à l'aide sociale si une partie des travailleurs embauchés avaient été bénéficiaires».

On comprendra que bon nombre de groupes communautaires, qui ne se reconnaissent pas dans une telle analyse comptable, se méfient de l'intérêt soudain que leur porte l'État. Comme l'affirme Louise Boivin dans la revue *Relations* de ce mois-ci, les «vrais bénéficiaires» du développement de l'économie sociale ne seraient-ils que «les entreprises qui ne contribuent pas suffisamment aux revenus publics»?

Lundi: une main-d'œuvre à bon marché

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H00
2050, RUE DE BLEURY, 9^E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ

AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE DES ABONNEMENTS

Les numéros de téléphone suivants
sont valables pour le service
de livraison par câble et
pour les abonnements postaux.
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30
Montréal (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3356
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7550

Rêve ou cauchemar?

Pour les uns, le développement de l'économie sociale constitue un «workfare» déguisé; pour les autres, le dernier espoir de trouver un emploi

KONRAD YAKABUSKI
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

2. Dans le débat sur le développement de l'économie sociale, deux visions s'affrontent. L'une s'apparente au cauchemar, l'autre au rêve.

Là où les uns voient des «ghettos» d'emplois qui s'apparentent au «workfare» américain, les autres voient des emplois — tout court — pour ceux qui auront bien peu d'espoir d'en trouver dans les secteurs public et privé, les piliers de l'économie traditionnelle.

«L'économie sociale a toutes les vertus: création d'emplois, développement de services se situant entre le privé et le public et impulsion des solidarités locales, tranche Louise Boivin dans un éditorial de la revue *Relations*. Le hic, c'est qu'on la transforme en une réponse à la crise des finances publiques et en un pilier pour gé-

rer l'insertion forcée des sans-emploi et réduire les services publics.»

Mais pour le ministère de la Sécurité du revenu, où on formule actuellement un plan pour transformer les programmes traditionnels d'employabilité en emplois d'«utilité collective», le «troisième secteur» pourrait bien constituer «la dernière chance» pour des centaines de milliers de Québécois peu instruits ou victimes de la restructuration des entreprises d'exercer un travail et d'échapper à la dépendance sociale.

«Dans un langage plus direct, on avancera qu'il vaut mieux payer les gens à travailler que de leur verser des prestations à ne rien faire ou, encore, qu'il n'est plus acceptable, dans le contexte de la crise budgétaire, de ne pas exiger un effort minimal de tra-



VOIR PAGE A 8: EMPLOI

EMPLOI

SUITE DE LA PAGE 1

vail des prestataires de l'État alors que des services socialement utiles ne peuvent être dispensés faute de moyens», fait remarquer une étude interne du ministère préparée par Nicole Lemieux, de la direction de la recherche. Cette dialectique autour du développement du troisième secteur est particulièrement vive en ce qui concerne les divers projets «Défi-Autonomie» en maintien à domicile — véritable projet fétiche des partisans de l'économie sociale — des personnes âgées, en convalescence, handicapées ou tout simplement seules.

Au moment même où le vieillissement de la population et l'éclatement de la famille traditionnelle créent un besoin plus criant que jamais pour de tels services, le «virage ambulatoire» en cours dans le réseau de la santé force les CLSC à se concentrer exclusivement sur les soins médicaux à domicile — ne s'occupant plus des travaux ménagers légers. D'où l'idée d'encourager le développement des ces services dans les organismes communautaires, grâce notamment à l'apport des bénéficiaires de l'aide sociale. Plus de 700 000 des Québécois de plus de 15 ans — soit près de 12 % de cette population — vivent à domicile et souffrent d'incapacités permanentes. Les services publics n'ayant plus les moyens de s'en occuper, le fardeau retombe indubitablement sur les épaules des proches ou, faute de ces derniers, on laisse ces personnes se débrouiller tout seuls. L'État subvient partiellement à leurs besoins en fournissant, dans les cas les plus graves, une allocation directe qui leur permet d'acheter des services de base. Mais tôt ou tard, tout finit par l'institutionnalisation des ces personnes — une solution éminemment coûteuse.

C'est pour cette raison que le Comité d'orientation sur

l'économie sociale, créé l'an dernier pour conseiller le gouvernement sur le développement de ce secteur, étudie actuellement la mise sur pied d'un programme national de maintien à domicile. Financé en partie par des frais d'usagers et des subventions de l'État, un tel programme pourrait fournir des emplois à 140 000 personnes «si 100 % des besoins des personnes souffrant d'incapacités étaient comblés par des salariés», selon un document de travail préparé en janvier par Jean-Pierre Bélanger, conseiller du ministre de la Santé Jean Rochon, et représentant de ce dernier au comité.

M. Bélanger recommande de réserver jusqu'à la moitié des postes créés — il en vise 6000 à 8000 la première année — à des assistés sociaux. En plus de fournir un emploi «intéressant, en termes de contenu», l'idée est d'offrir «un substitut aux services publics et complètement gratuits de l'État qu'on n'est plus en mesure d'assurer de la même façon». Mais là où M. Bélanger voit une réponse à un besoin social auquel les CLSC ne peuvent plus faire face — et qui, par surcroît, permet aux sans-emploi de retrouver la dignité et la stabilité du travail —, d'autres craignent que l'État ne cherche à se libérer du carcan des conventions collectives trop riches et à alléger la facture de l'aide sociale.

«Est-ce une coïncidence ou un fait temporaire si la première année de sa reconnaissance par le gouvernement péquiste, l'économie sociale se dirige surtout vers le financement des services de maintien à domicile? se demande Louise Boivin. Il semble qu'une partie des «emplois créés» serait réservée à des employés d'hôpitaux qui seront mis à pied à cause des compressions budgétaires dans les services de santé. Le reste pourrait être occupé par des femmes sans emplois qui exécuteront des tâches sous-payées et déprofessionnalisées, compa-

rativement à celles des auxiliaires familiales des CLSC.» Mais la coprésidente du Comité d'orientation sur l'économie sociale, Micheline Simard, se dit très au fait des pièges qui guettent l'économie sociale. Les recommandations du groupe, qui doivent être remises aux ministres Louise Harel et Jean Rochon à la fin du mois, en tiendront abondamment compte, dit-elle.

«On essaie d'élargir le concept de l'économie sociale, d'éviter les pièges qui se sont créés ailleurs, affirme Mme Simard, ex-présidente du Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail. Il n'est pas question que l'économie sociale vienne supplanter les emplois et les responsabilités que l'État doit prendre.»

Mais transformer en emplois durables, intéressants et convenablement rémunérés des milliers de postes dans le secteur communautaire ne serait pas une mince affaire. L'économie sociale est actuellement partout en ébullition précisément parce qu'elle fournit, grâce à une main-d'œuvre peu ou pas rémunérée, des services que les secteurs public et privé ne sauraient offrir selon les règles du marché ou des conventions collectives. En 1995-96, près de 3600 organismes communautaires ont reçu des subventions totalisant plus de 31 millions de dollars du ministère de la Sécurité du revenu dans le cadre du programme Extra. Les organismes touchent en effet 100 \$ par mois pour chaque prestataire de l'aide sociale qu'ils prennent en charge, alors que le prestataire continue de toucher sa prestation mensuelle du gouvernement.

Le but officiel de ce programme est de permettre aux assistés sociaux d'acquiescer, pendant une période pouvant aller jusqu'à 52 semaines, une «expérience de travail» qui faciliterait leur accession à un véritable emploi. Les statistiques révèlent, par contre, que les participants à ce programme n'ont pas plus de succès sur ce plan que les

prestataires non participants.

Dans ce contexte, la subvention de l'État, qui devrait servir à «encadrer» le stage des prestataires, devient plutôt une source de financement et de main-d'œuvre incontournable pour les organismes communautaires. Dans le seul secteur de la santé, 1600 organismes ont touché plus de 8 millions en 1992-93 dans le cadre d'Extra, qui leur a fourni pas moins de 18 000 assistés sociaux.

Une étude effectuée en octobre dernier par une équipe de l'UQAM a évalué que pour chaque employé à temps plein ou partiel œuvrant dans 149 groupes communautaires montréalais, on comptait 1,45 stagiaire prestataire de l'aide sociale.

Cette situation, selon Jean-Pierre Bélanger, fait ressortir «une sorte de divergence entre les objectifs poursuivis par le ministère de la Santé et ceux poursuivis par la Sécurité du revenu. Le recours au programme Extra constitue un instrument essentiel, pour ne pas dire indispensable, pour plusieurs organismes communautaires».

La ministre de l'Emploi et de la Solidarité, Louise Harel, promet de dévoiler ce mois-ci une réforme des programmes d'employabilité comme Extra qui aura pour effet «de convertir une partie importante des prestations en salaires assujettis aux normes du travail». Jusqu'à aujourd'hui, jour de l'entrée en vigueur du nouveau Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, une telle utilisation des fonds fédéraux voués à l'aide sociale était interdite.

Mais une telle initiative ne saurait pas à elle seule rassurer tous ceux pour qui le développement actuel de l'économie sociale revêt des relents d'un «workfare» déguisé.

Demain: des leçons de l'étranger

Entre Gingrich et Rocard

3. L'économie sociale constitue un point de convergence entre la France et les États-Unis

KONRAD YAKABUSKI
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

On n'associerait pas d'emblée à la même cause Newt Gingrich, coqueluche de la droite américaine, et Michel Rocard, ex-premier ministre socialiste de la France. Mais ils sont tous deux champions connus de l'économie sociale.

Et si l'ébullition actuelle du troisième secteur dans leurs pays respectifs puise dans des traditions on ne peut plus divergentes — l'une étatique l'autre anti-Etat —, la forme que prend actuellement l'économie sociale aux États-Unis et en France constitue un point de convergence entre les deux nations.

Dans chacune d'entre elles, l'économie sociale a pris son essor en tant que solution de rechange aux programmes de réinsertion en emploi des chômeurs de longue durée et des assistés sociaux. Quels seraient les objectifs visés par le Québec dans le développement de l'économie sociale? Devrait-elle servir à consolider des solidarités locales au moment où la mondialisation de l'économie menace les solidarités nationales? Devrait-elle prendre le relais de l'Etat, qui se retire de plus en plus des champs sociaux qu'il avait investis dans l'après-guerre? Ou sa priorité devrait-elle être d'offrir un emploi à une main-d'œuvre qui a

bien peu d'espoir d'en trouver dans les secteurs public et privé?

«On aura toujours le problème d'un arbitrage entre certains objectifs, dont celui d'insérer au marché de travail une main-d'œuvre en difficulté et celui d'offrir des services à la collectivité que l'Etat n'a plus les moyens d'offrir» constate Nicole Lemieux, chercheuse au ministère de la Sécurité du revenu, qui s'est penchée sur les expériences française et américaine.

En France comme aux États-Unis, les gouvernements français et américain se sont tous deux servi de l'économie sociale pour remettre au travail — parfois de façon coercitive — des centaines des prestataires de l'aide sociale.

Et tout indique que le Québec — qui, selon Mme Lemieux, «s'inspire fortement [de ces pays] dans la confection de ses politiques» —, leur emboîtera le pas. Le gouvernement Bou-

chard dévoilera ce mois-ci un plan pour «convertir» en salaires, versés dans le cadre d'«emplois d'utilité collective» dans le troisième secteur, une partie des sommes actuellement versées aux prestataires de l'aide sociale.

Les emplois d'utilité collective, selon la définition de Mme Lemieux, «désignent le plus souvent des emplois



L'ÉCONOMIE
SOCIALE

VOIR PAGE A 8: CONVERGENCE

CONVERGENCE

SUITE DE LA PAGE 1

hors marché — c'est-à-dire exclus du marché du travail régulier — occupés par des prestataires de l'aide sociale et destinés à satisfaire des besoins sociaux, négligés ou non comblés, dans des domaines non concurrentiels au secteur marchand ou, du moins, à l'économie locale». La symbiose entre ces emplois et les services offerts dans l'économie sociale semble entière.

Les deux principaux instruments de création d'emplois d'utilité collective en France sont des contrats emploi-solidarité (CES) et les associations intermédiaires (AI). Le CES a été instauré en 1989 au même moment où la France a réformé son système d'assistance sociale par la création d'un Revenu minimum d'insertion (RMI). Le versement de ce dernier est assorti d'un contrat d'insertion par lequel le prestataire s'engage à poursuivre une activité de formation ou à occuper un emploi d'utilité collective.

Pour favoriser la création de ces derniers, le contrat emploi-solidarité permet aux organismes à but non lucratif d'obtenir des subventions salariales jusqu'à concurrence de 65 % de la rémunération des «RMistes», qui est fixée au salaire minimum. Le gouvernement dégage également les organismes des charges sociales et autres taxes sur la masse salariale. En 1993, plus de 622 000 Français sans emplois ont été embauchés dans le cadre d'un CES, qui dure entre trois et douze mois. Depuis 1993, les organismes peuvent prolonger l'aide de l'Etat pendant cinq ans grâce à un contrat emploi consolidé. Comme le fait remarquer Mme Lemieux, «à défaut de pérenniser les emplois, on en vient à pérenniser les mesures».

Pour leur part, les associations intermédiaires sont des créatures propres à l'économie sociale. Organismes à but non lucratif, le mandat des AI est de mettre à la disposition des demandeurs de services non concurrentiels au marché — appelés des «petits boulots» — des personnes sans emplois. Ces derniers retrouvent un statut de travailleur salarié que l'AI assure grâce à des subventions de l'Etat et la tarification des services four-

nis. Plus de 500 000 chômeurs et RMistes français ont été engagés grâce à cette formule en 1993.

A titre de comparaison, les 306 corporations intermédiaires de travail québécoises (CIT) — organismes qui s'apparentent à peu de choses près aux associations intermédiaires françaises — employaient 1300 assistés sociaux en décembre dernier.

Les associations intermédiaires et les CES pris ensemble, c'est donc plus de 1,1 million de Français qui ont occupé un emploi d'utilité collective. «Mais si les chiffres sont impressionnants, les résultats sont plus maigres que ça», tranche Mme Lemieux.

D'abord l'ensemble des heures effectuées dans les associations intermédiaires ne représentaient que 10 000 emplois à temps plein. De quoi jeter une douche froide sur les espoirs de tous ceux pour qui l'économie sociale résorberait à elle seule les exclus du marché du travail traditionnel.

Les CIT québécoises quant à elles, si elles ne rejoignent qu'une fraction de la clientèle des associations intermédiaires, fournissent du moins 35 heures de travail par semaine aux participants. Appelées à en accueillir davantage, sauraient-elles fournir autant d'heures de travail?

Quant aux CES, les sans-emploi qui en bénéficient effectuent vingt heures par semaine. Mais, constate Mme Lemieux, ils ne débouchent sur un emploi «classique» que dans un cas sur cinq. «Le plus souvent, un CES en entraîne une autre ou conduit au chômage», affirme-t-elle dans une étude interne du ministère. Les résultats ne sont guère plus probants aux États-Unis, où le Community Work Experience Program (CWEP) place les bénéficiaires de l'aide sociale dans des emplois d'utilité collective depuis 1981. Bien que les expériences varient d'un Etat à l'autre, une conclusion s'impose partout: le programme n'a pas débouché sur des économies d'aide sociale.

Même si une proportion de chômeurs de longue durée trois fois moins importante qu'en France devrait permettre aux États-Unis de les réintégrer plus facilement dans un emploi dans

l'économie sociale, les américains se sont butés aux mêmes limites du troisième secteur comme générateur d'emplois.

Les leçons de l'étranger, selon Mme Lemieux: «Il s'agit pour les administrations publiques de passer d'une logique de programmes à une logique de projets animés par les acteurs eux-mêmes.» Autrement dit, plus le gouvernement essaierait d'imposer des normes administratives aux emplois créés dans l'économie sociale, moins il en y aurait.

Il faut voir le troisième secteur autrement qu'à travers la loupe des coûts de l'aide sociale. Le Comité de l'orientation sur l'économie sociale rejette une telle «vision réductrice» et livre une mise en garde au gouvernement: «L'utilisation de l'économie sociale pour intégrer principalement les exclus pourrait entraîner une double exclusion: les conditions salariales et de travail des emplois créés pourraient appauvrir davantage et constituer des ghettos d'emplois, notamment pour les femmes, tout en entraînant la dévalorisation des emplois occupés.»

Le bilan mitigé des emplois d'utilité collective aux États-Unis n'a pourtant pas diminué l'enthousiasme de l'économiste américain Jeremy Rifkin quant au potentiel de l'économie sociale comme solution à l'exclusion d'un nombre grandissant de ses concitoyens des secteurs de l'économie traditionnelle.

Dans *The End of Work*, publié l'an dernier, M. Rifkin livre lui aussi une mise en garde: «Est-ce que tout citoyen, même le plus pauvre, a le droit de bénéficier des hausses de productivité générées par la révolution technologique? Si oui, il va falloir proposer une compensation aux chômeurs dont on n'aura plus besoin dans l'économie de l'informatique du 21^e siècle [...] La seule façon efficace de le faire serait de leur fournir un revenu garanti par l'Etat assorti d'un travail communautaire qui aiderait le développement de l'économie sociale [...]»

FIN

- LE SOLEIL, 22 novembre 1997, 37
- LA PRESSE, 22 novembre 1997, F3
- JOURNAL DE QUÉBEC, 22 novembre 1997, 36

ÉCONOMIE SOCIALE

André Bérard invite les entreprises à contribuer au Fonds de développement

MARIE TISON

Presse canadienne

■ MONTREAL — Le président de la Banque Nationale, André Bérard, a invité les entreprises québécoises à fouiller dans leurs goussets bien garnis pour contribuer au nouveau Fonds de développement de l'économie sociale.

M. Bérard a affirmé que le monde des affaires n'avait pas encore fait tout ce qu'il pouvait pour aider l'économie québécoise.

« Je les supplie d'aller chercher dans leurs goussets, qui sont assez bien garnis ces temps-ci », a-t-il déclaré hier, à l'occasion du lancement du Fonds de développement de l'économie sociale.

Ce fonds fait suite aux travaux du Sommet sur l'économie et l'emploi, en octobre 1996, qui avaient fait ressortir l'importance de fournir des outils au secteur de l'économie sociale.

Le fonds de 23 millions \$ contribuera surtout à la capitalisation des entreprises sociales.

La présidente du Chantier de l'économie sociale au Sommet, Mme Nancy Neamtan, a affirmé qu'actuellement, le secteur de l'économie sociale n'avait pas accès au capital de risque parce qu'il ne respectait pas les critères traditionnels. Si les entreprises de ce secteur veulent être rentables, elles ne recherchent pas un rendement de 25 %.

Le fonds offrira des prêts sans garantie, ce qui permettra aux entrepri-

ses d'économie sociale de compléter le financement auprès des institutions financières.

Le fonds fournira également aux dirigeants de ces entreprises un encadrement au niveau de la gestion. Une somme de quatre millions \$, sur l'enveloppe globale de 23 millions \$, sera consacrée à cet aspect. Elle sera octroyée par le gouvernement québécois.

Les 19 millions \$ qui restent proviendront du secteur privé. Ces sommes seront versées sur une période de cinq ans.

BANQUES

La Banque Nationale, la Banque Royale, la Banque de Montréal, la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins, la Fondation Marcelle et Jean Coutu, le Groupe Jean Coutu et Alcan se sont déjà engagés à verser au Fonds un montant global de trois millions \$. Ils ont promis de solliciter d'autres gens d'affaires afin de réunir les 16 millions \$ manquants.

M. Bérard a admis qu'il faudra faire

« une job de bras », parce qu'il sera nécessaire de sensibiliser le monde des affaires à la nécessité de l'économie sociale.

Il a expliqué qu'avant le Sommet sur l'économie et l'emploi, lui-même ne savait pas grand-chose de ce secteur. Depuis, il est un converti.

« L'économie sociale, c'est un mécanisme essentiel à la réduction du chômage, a-t-il lancé. Elle ne peut être remplacée. »

Il a ajouté que ce secteur constituait une véritable pépinière de PME de qualité, surtout si elles peuvent bénéficier d'encadrement en matière de gestion.

Le président de la Banque Nationale a affirmé que les institutions financières qui contribuaient à ce fonds n'agissaient pas ainsi pour se déculpabiliser alors qu'elles enregistraient des profits records.

« Pour se déculpabiliser, il faut d'abord se sentir coupable, a-t-il déclaré. Créer de la richesse, ce n'est pas une maladie honteuse. Le fonds permet de redistribuer, de remettre à la société québécoise ce qu'elle a donné. »

Il a rappelé que pour investir, il fallait d'abord faire de l'argent.

« Si on fait plus d'argent l'année prochaine, on en donnera plus », a-t-il lancé.

Le directeur général du fonds, M. Luc Labelle, a pris bonne note de cette promesse.



La Banque de Montréal donne 300 000 \$ à l'économie sociale

Chose promise, chose due. La Banque de Montréal s'était engagée lors du Sommet sur l'économie et l'emploi à donner 300 000 \$ au Fonds de développement de l'économie sociale. Ont participé à la remise officielle du don, dans l'ordre habituel : Nicole Ménard, secteur est de l'île, de la Banque de Montréal et au conseil du Chantier de l'économie sociale ; Nancy Neamtan, présidente de ce chantier ; et Gilles Jarry, premier vice-président à la direction du Québec, de la Banque de Montréal.